RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,
Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,
Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,
Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,
Vu l'arrêté du 31/01/2012 portant création de la mention Escalade en milieux naturels du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;
Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 10/11/2022,

ARRÊTE

Article 1er. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Escalade en milieux naturels est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	**Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance**				
DEARA220258	Monsieur	BEAUCHATAUD	Etienne	11/11/1998	Paris
DEARA220259	Madame	BEREND	Manon	21/03/1995	Toulouse
DEARA220260	Monsieur	CHARRIAU	Marek	16/08/1982	Longjumeau
DEARA220261	Monsieur	DESBORDES	Johan	24/04/2000	Paris
DEARA220262	Monsieur	GIDON	Luc	25/07/1990	Valréas
DEARA220263	Monsieur	GRAMMAGNAC	Jean-Baptiste	01/10/1984	Harfleur
DEARA220264	Monsieur	JOEL	Guillaume	08/09/1992	Longjumeau
DEARA220265	Monsieur	KAUFMANN	Karl	31/05/1989	Péronne
DEARA220266	Monsieur	LARRIEU	Marius	03/02/1999	Pau
DEARA220267	Monsieur	LAUGIER	Antoine	07/01/1994	Toulouse
DEARA220268	Monsieur	LEHALLE	Rémi	07/02/1994	Nancy
DEARA220269	Madame	NORMAND	Marianne	07/03/1996	Paris
DEARA220270	Monsieur	RICHARD	Thibaut	27/08/1994	Évian-les-Bains
DEARA220271	Monsieur	RIZO	Lucas	19/10/1993	Échirolles
DEARA220272	Madame	ROTH	Lou	25/03/1996	Essey-lès-

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

DEARA220273	Monsieur	SCHMITD	Rémi	10/04/1996	Nancy Châlons-en-Champagne

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 10/11/2022

Pour le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER

Région académique Auvergne Rhône Alpes